LA VILLENEUVE

(Page 2 et 3)

GO Citoyenneté
Le mouvement politique local des grenoblois
Gardons le lien
La lettre des Élus n°11
Mai 2011

Cantonales : Abstention, FN, le contexte à Grenoble et GO

Les élections cantonales des 20 et 27 Mars 2011 ont d'abord été marquées par un **fort taux d'abstention**, 56% au niveau national … allant jusqu'à 70% sur le canton 6 de Grenoble. Beaucoup d'analyses ont déjà été faites concernant ce phénomène alarmant pour la démocratie, (méconnaissance du rôle du CG, désintérêt à 3 années de son renouvellement, élections non couplées…).

Nous voulons en tirer une leçon et mettre l'accent sur l'urgente nécessité de renouveler nos pratiques politiques. Les citoyens s'éloignent de plus en plus de la politique et le phénomène du "tous pourri" brandi par l'extrême droite, mais aussi par certains à gauche, contribue à ce désengagement. Il nous faut réinventer les modes de relations avec les habitants, aller au contact, organiser des échanges de proximité, construire une démocratie locale et participative qui a du mal à émerger. Il nous faut stopper fermement le cumul des mandats et des fonctions, insuffler plus de diversité dans les mandats politiques, pratiquer l'équilibre des genres et des générations, pour que nos élus représentent au plus juste, la société qu'ils entendent transformer.

La poussée du FN, que certains veulent nier en comparant leurs voix avec des élections précédentes, est une réalité non seulement au niveau électoral, mais aussi au niveau sociétal. Le refus de l'autre s'installe dans les têtes et les pratiques discriminantes se banalisent.
Le FN ne propose-t-il pas qu'une réponse populiste et illusoire, à la décomposition des élites face à un gouvernement incapable d'assurer un niveau de protection suffisant au monde du travail, broyé par la mondialisation et le libre échange ? Il n'est plus suffisant, voir inefficace, à notre avis, de continuer à diaboliser le FN. Il faut le combattre point par point sur ses propositions et nous mesurerons concrètement sa démesure, l'irréalité économique de son programme et son inhumanité.

A Grenoble, en première lecture, les résultats n'apportent **pas de changement dans la répartition** des sièges. EELV qui

Grenoble Alpes Métropole : dernière étape avant la Communauté Urbaine ?

La loi du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales dite loi RCT tend à alléger et simplifier les institutions locales. Elle prévoit notamment :
- le regroupement d' institutions intercommunales existantes afin d'en diminuer le nombre ; ce remodelage pouvant déboucher sur **la création de Communauté Urbaine** (1),
- **la mise en place de Pôle Métropolitain** (2)
- le remplacement des conseillers généraux et des conseillers régionaux par un nouveau type d'élu local : le conseiller territorial, tout en maintenant l'existence de la Région et du Département.

(suite page 4-5-6)

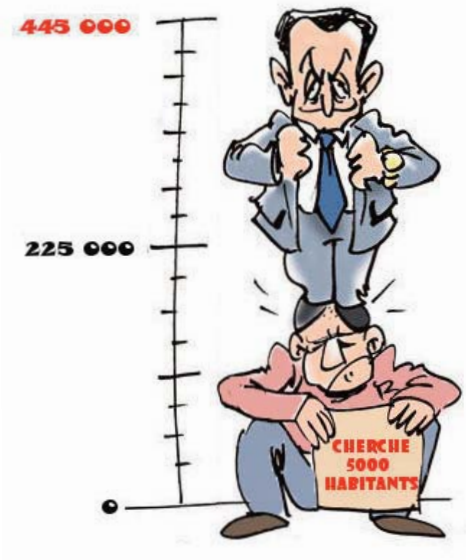

comptait conquérir les 3 cantons renouvelables se retrouve au même point et sa stratégie d'ouverture annoncée au niveau national reste au point mort au niveau local ; le PS qui annonçait faire carton plein, à quant à lui fait choux blanc sur le 1, malgré des alliances programmées.
Par contre il convient de souligner concernant les suffrages recueillis :
- une évolution significative du FN et de EELV.
- une stabilité du PS, du FG et de GO Citoyenneté (hormis le cas particulier de Sadok)
- un constat d'échec continue de la droite inquiétant pour la démocratie.

Quant à GO Citoyenneté, nous avons choisi de nous présenter sur le seul canton 6 dans la mesure où les tentatives de rapprochement avec les autres partis de la gauche n'ont pas abouti. Le résultat à 6,36%, proche de celui des municipales, peut s'expliquer par le contexte décrit ci-dessus, sans pour autant nous en satisfaire. Notre désistement au 2eme tour pour les candidats du PS reste en cohérence avec notre engagement dans la majorité municipale. Le partenariat avec EELV se heurte actuellement à certaines pratiques politiques locales que nous estimons inacceptables.
L'action de terrain des élus et des militants de GO doit trouver de nouvelles formes afin que notre mouvement, qui s'est renouvelé et rajeuni, continue de nouer des relations de proximité.

Concernant les élections de 2014, ne tirons pas de conclusions trop hâtives. Entre temps les rendez-vous importants qui nous attendent, devraient modifier sensiblement les alliances, les contenus et les rapports de forces politiques.

Paul Bron

Villeneuve : point d'étape à mi mandat

Lors du conseil municipal du 18 avril, la majorité a souhaité promouvoir l'engagement de la ville sur le quartier de la Villeneuve en mettant en tête de l'ordre du jour un bloc de 5 délibérations consacré à la Villeneuve.
Le texte suivant reprend l'introduction de la délibération principale présentée lors du CM par Hélène Vincent et Jean-Philippe Motte

"Projet social urbain et d'habitat pour le quartier de la Villeneuve ; point d'étape des actions entreprises et plan d'actions 2011-2011"
Le titre de cette délibération décrit bien son objet et son ambition. Il s'agit de faire le point de faire étape dans un parcours de longue durée et de se projeter en même temps dans l'avenir, immédiat et plus lointain.

Il s'agit de parler d'un quartier, d'un territoire, c'est-à-dire d'un ensemble d'habitants et d'un cadre bâti et aménagé, caractéristique de notre ville de Grenoble et de notre agglomération.
Il s'agit d'une histoire spécifique à l'origine de laquelle les pouvoirs publics de l'époque, au premier chef la municipalité des années 70, des années Dubedout, mais aussi de nombreuses autres acteurs, ont voulu et porté " un projet social, urbain et d'habitat " pour reprendre le titre de la délibération ; il faudrait dire plus précisément encore un projet éducatif, culturel et social, en même temps qu'une conception nouvelle d'habitat, d'équipement et d'espace public.

Ce projet repose sur le pari du brassage social, de la communauté éducative et de la pédagogie différenciée, comme facteur de la réussite éducative et scolaire, de la formation continue et de la promotion collective ouvertes à tous les habitants ; il se traduit parallèlement dans une conception architecturale et urbaine très affirmée.

Nous sommes bientôt quarante ans après, dans un tout autre contexte économique, social, culturel et ne pouvons faire fi, évidemment, des changements profonds intervenus au cours des décennies écoulées, à l'échelle de la société comme à celle de la ville. Mais je crois pouvoir dire que le Maire, la municipalité, la majorité dans son ensemble, **nous restons attachés aux quelques intuitions fondatrices,** nourries au fil des années, mûries et passées au feu des réalités des années 2000 – avec ce que celles-ci comportent de précarité et parfois de misère, de délinquance voire de criminalité, de difficultés d'accès à l'éducation, la santé, la culture, le tout très largement lié à la question centrale du travail et de l'emploi, que notre société ne parvient plus à offrir à l'ensemble de sa jeunesse.

Notre engagement s'exprime dans un plan d'action construit autour de six axes prioritaires : accompagnement à l'emploi, jeunesse, réussite scolaire et éducative, vie collective et initiatives citoyennes et associatives, médiation et prévention des violences, réhabilitation du bâti de l'Arlequin et ouverture du quartier.

Cet engagement et ce plan donnent le cadre et le sens des démarches accomplies au fil des ans et brièvement rappelées dans la délibération, et des actions que nous poursuivons et initions pour aujourd'hui et pour demain que nous allons présenter ma collègue Hélène Vincent et moi dans un instant si vous le voulez bien Monsieur le Maire.

Auparavant je veux souligner combien ce plan d'action ne peut être mis en œuvre et aboutir aux effets positifs que nous visons qu'à la double condition de :

- mobiliser tous les acteurs concernés ; les collectivités publiques associées au sein de la politique de la ville, Etat, Région, Département, Communauté d'agglomération ; les bailleurs sociaux,

Villeneuve (suite)

acteurs de terrain de premier rang ; les entreprises ; les associations. Nous devons fédérer toutes les énergies publiques, privées, associatives citoyennes ; solliciter la diversité des compétences et des talents. Notre ville ne peut pas tout ;

- tisser en permanence le lien avec les habitants, tenir le dialogue avec la population, les associations, les citoyens. Sur ces deux registres nous savons qu'il y a toujours à faire et mieux.

Dans les relations aux habitants en particulier, j'aurais tendance à dire, en assumant évidemment la responsabilité de cette insuffisance, tant j'ai été assez régulièrement en première ligne sur ce plan, que nous sommes en deçà de l'ambition visée : celle d'un échange d'informations et de regards conduisant à un dialogue argumenté et à une décision comprise, même si elle ne peut pas toujours être partagée, car il arrive bien sûr, que les points de vue soient inconciliables.

Jean- Philippe Motte

Six grandes lignes d'action sont identifiés dans la délibération soumise au conseil municipal du 18 avril.

Pour chacune d'entre elles, les actions poursuivies depuis plusieurs années ou engagées aujourd'hui sont détaillées. On ne fait que rappeler ici ces six grands axes de travail. La délibération elle-même qui fait plusieurs pages est accessible sur le site de la ville :

- accompagner l'emploi, soutenir le développement économique et commercial
- accompagner les jeunes vers l'autonomie, soutenir leurs initiatives
- favoriser la réussite scolaire et éducative de chaque enfant
- porter un projet de développement social et faciliter l'accès aux droits
- améliorer la tranquillité publique et renforcer la médiation
- faire de la Villeneuve un éco-quartier rénové exemplaire

Le conseil municipal comportait d'autres délibérations importantes pour la Villeneuve :

- la présentation des résultats de l'enquête publique sur la démolition des silos 3 et 4, la reconstruction du silo 5 et la réhabilitation du silo 1 et de l'avis favorable du commissaire enquêteur,
- la construction d'un nouveau centre sportif en bordure de l'avenue La Bruyère en remplacement du gymnase de la piste détruit par un incendie en juin 2009,
- la transformation du système de collecte des ordures ménagères et le partage de responsabilité entre ville et métro à ce sujet.

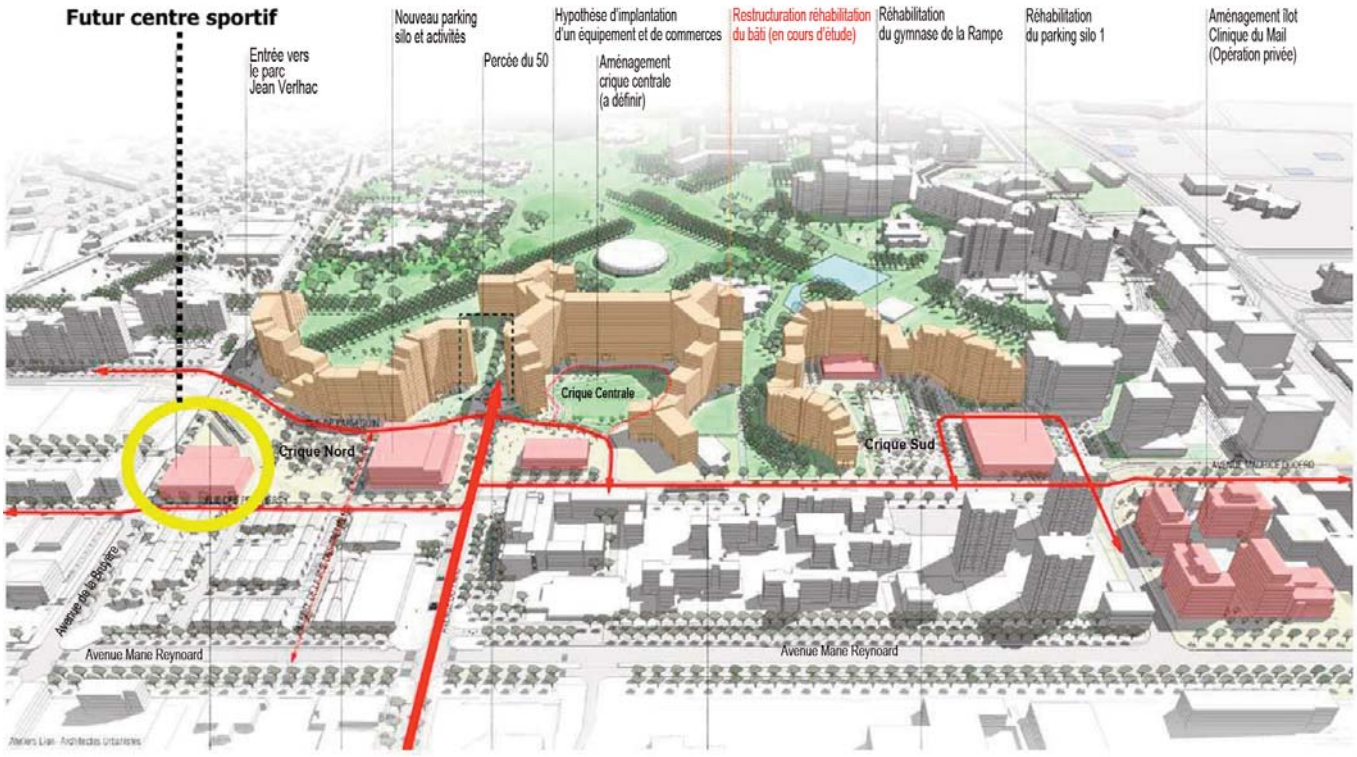

Grenoble Alpes Métropole :

Concernant le regroupement des institutions de coopération intercommunale, la loi donne aux Préfets le mandat de proposer un projet de schéma : le Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale (SDCI). Ce dernier a été présenté vendredi 22 avril (cf carte P. 5). Il est désormais soumis à l'avis de la commission départementale de coopération intercommunale, composée d'élus locaux désignés par leurs pairs. Cette commission peut, à la majorité des deux tiers, refuser les propositions du préfet et proposer des amendements.

Dans tous les cas, l'adoption de ce schéma doit intervenir au plus tard le 31 décembre 2011, à défaut, le préfet aura toute latitude, pour procéder aux recomposition territoriales.

L'urgence du calendrier ainsi que l'importance des questions soulevées par ce SDCI ont conduit la ville de Grenoble à organiser une séance de travail spécifique du conseil municipal le 16 mai 2011.

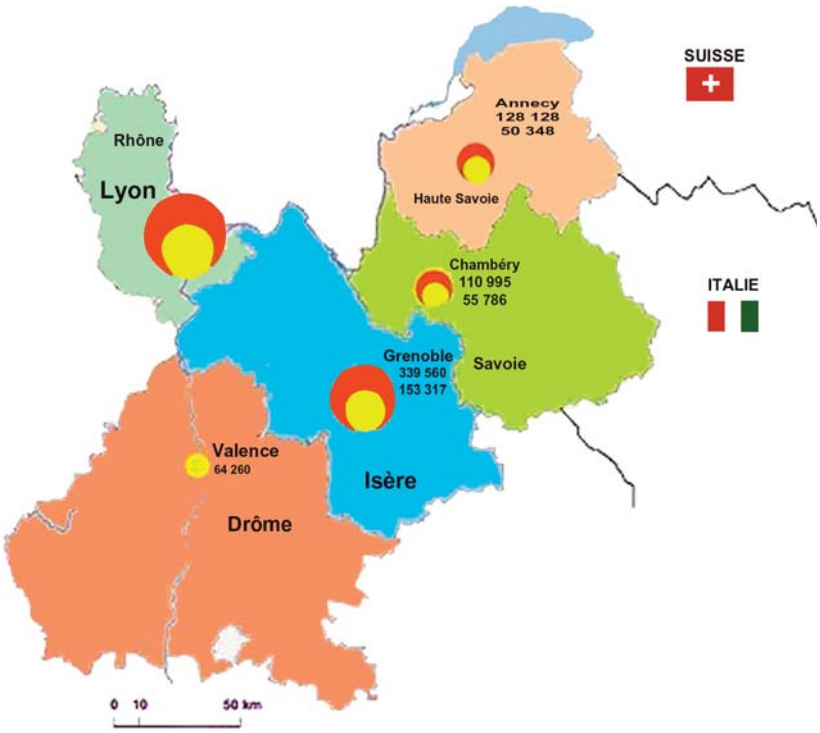

Pôle métropolitain

La promulgation de la loi RCT est venue donner un coup d'accélérateur aux réflexions formulées ces dernières années au sujet de la nécessaire évolution de la Communauté d'agglomération : " Grenoble Alpes Métropole ".

Les réflexions portaient rappelons-le sur :
- la coopération avec les territoires voisins (Voironnais, Grésivaudan),
- les relations à l'échelle régionale (soit au sein du sillon alpin soit avec le Grand Lyon et le réseau des villes rhônalpines),
- les compétences propres de la Métro, la nécessité de les étoffer et de définir un nouvel équilibre entre communes et Métro à mesure que celle-ci monte en régime.

La Métro s'est rapprochée de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais (CAPV), avec la volonté de constituer un pôle métropolitain au cours de l'année 2011 tout en convenant d'ouvrir immédiatement ce nouveau pôle à d'autres intercommunalités :
- au sud, à l'agglomération de Valence (qui doit elle-même faire jonction avec celle de Romans, Bourg de Péage),
- au nord aux agglomérations de **Chambéry**, Aix les Bains, **Annecy**, Genève, sans oublier la communauté de **commune du Grésivaudan.**

Concrètement la Métro va s'inscrire avec le CAPV dans un syndicat mixte qui organisera la coopération dans les domaines définis par la loi : aménagement du territoire, transports, développement économique, enseignement supérieur, recherche, culture.

Ainsi les échanges menés ces deux dernières années à l'occasion de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) ont favorisé les confrontations et convergences d'analyses et d'approches, aboutissant à une conception partagée de la structuration urbaine du territoire et des impératifs environnementaux à promouvoir ; d'ailleurs plusieurs chantiers sont déjà largement engagés, en matière économique et d'aménagement.

L'objectif est de susciter une dynamique renforcée au regard des échanges antérieurs et d'aller vers des engagements nouveaux de coopération. Par exemple le pays voironnais demande à participer à l'établissement public foncier local - EPFL – (3) crée par la Métro avec le Département et la Région. Ce mouvement de rapprochement est facilité par la proximité de sensibilité politique des majorités issues des élections de 2008.
Il peut influer sur la localisation des activités économiques et de l'habitat, favoriser une bonne articulation du réseau des transports et une bonne complémentarité des formations générales et professionnelles etc… bref veiller aux enjeux d'un développement " territorial durable " pour tous.

Communauté Urbaine

Plus difficile mais non moins important, et non moins urgent car lié aux rythme fixé par la loi RCT – adoption du Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale avant le 31 décembre 2011 - est l'autre débat dans lequel la Métro s'est embarquée à l'occasion de la promulgation de celle-ci : celui du passage d'une communauté d'agglomération à une communauté urbaine.

L'enjeu est ici celui de l'**approfondissement des compétences** exercées, d'un **accroissement des responsabilités** et charges assumées par la Métro au regard de celle des communes. Cela est particulièrement le cas pour deux champs majeurs, celui du développement économique et celui de l'aménagement et de l'urbanisme – avec l'élaboration du plan local d'urbanisme à l'échelle communautaire. En outre, deux nouvelles compétences seraient prises en charge dans une communauté urbaine, celles de l'eau et des voiries.

Le débat est difficile pour deux raisons principales :
- la première, tient au devenir des communes " dans la communauté urbaine ". Celles-ci ne sont elles pas réduites à la portion congrue par le passage de la communauté

dernière étape avant la Communauté Urbaine ?

d'agglomération à la communauté urbaine, en voyant leurs responsabilités diminuées ? On peut observer que le partage réel pratiqué dans les communautés urbaines existantes est à géométrie variable, ce qui laisse matière à arbitrage local ;

- la seconde tient au fait qu'une communauté urbaine ne peut être créée qu'à l'échelle d'un territoire d'au moins 450 000 habitants, alors que la Métro n'en compte que 403 000. C'est donc l'extension territoriale de celle-ci qui est en discussion. Quelles seraient les communes ou les intercommunalités qui pourraient agrandir la Métro, sans que cela soit artificiel au regard de la vie quotidienne de leurs habitants ?

Le Préfet de l'Isère, dans son projet de schéma dévoilé le 22 avril propose que la Métro s'étende à la Communauté de Communes des balcons du sud de la Chartreuse, à la Communauté de Communes du sud Grenoblois, à Chamrousse et St Martin d'Uriage et à Miribel Lanchatre (cf carte p 5). En l'Etat actuel des choses notons que ces propositions d'extension territoriale ne suffisent pas à constituer une communauté urbaine ; il manque encore environ 5000 habitants. Le Préfet suggère à ce sujet que des extensions supplémentaires fassent l'objet d'exploration avec les communes du Grésivaudan les plus proches de la Métro.

L'enjeu démocratique

L'enjeu dans tous les cas de figure est celui de la vie commune sur un même territoire. Il s'agit bien de créer un bassin de vie, justement, où les choses soient organisées au mieux pour l'ensemble des habitants afin qu'ils puissent y habiter, y travailler, se former, se déplacer, se cultiver, trouver commerces et services à proximité de chez eux ; et en même temps qu'ils puissent se sentir citoyens d'une même cité. Il s'agit aussi d'éviter les doublons

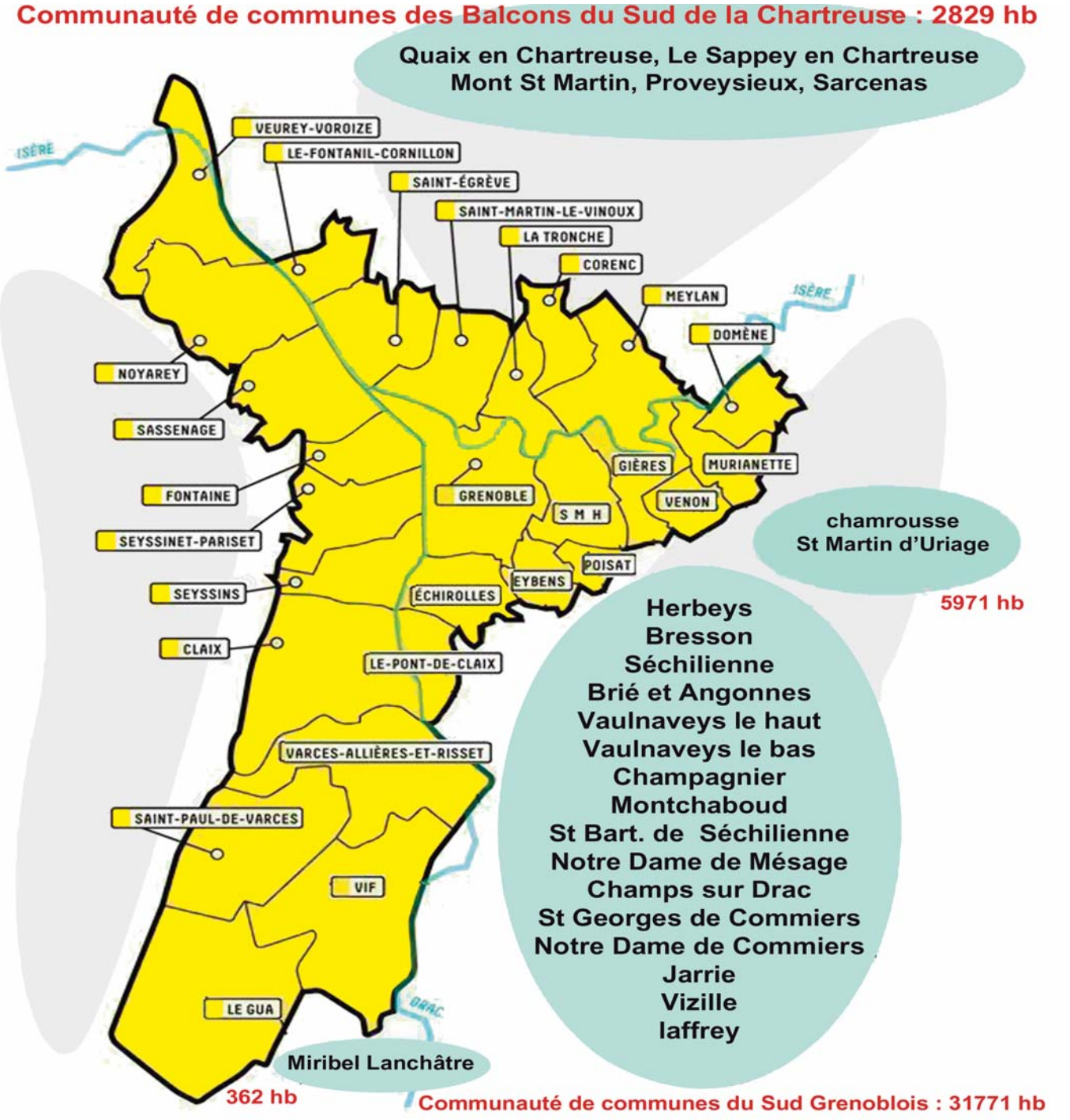

Grenoble Alpes Métropole : (suite)

de services entre les divers niveaux d'administration territoriales et de faire un meilleur usage de l'argent public.

Cette évolution devrait nécessairement s'accompagner d'une élection au suffrage universel direct des élus communautaires, comme nous l'avons toujours prôné à GO **(4)**, afin que les élus acquièrent une légitimité territoriale plus marquée.

Mais l'exigence démocratique que nous portons ne peut en rester à cette nouvelle modalité d'élection des conseillers

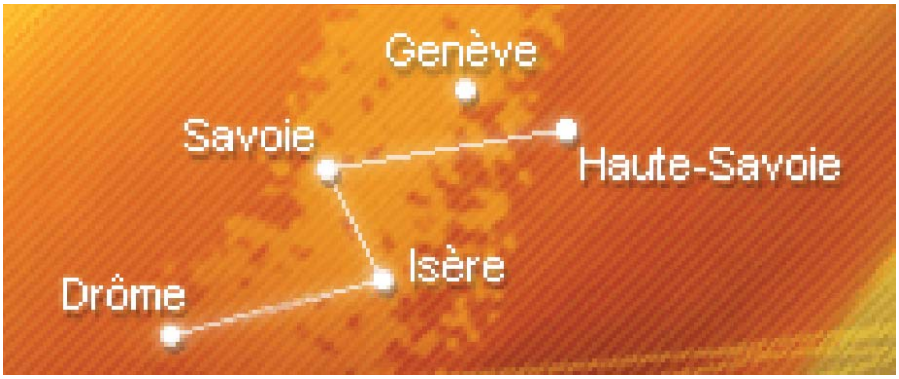

communautaires, si nécessaire soit celle-ci. Il faut laisser, sur ce plan de l'expression des citoyens, une légitimité forte aux communes et imaginer un processus régulier de dialogue et de concertation entre communauté d'agglomération et commune. Ainsi les citoyens pourront " peser " via leurs élus communaux, sur les décisions prises par la communauté d'agglomération. Il faut imaginer parallèlement les procédures de saisie directe de groupes de citoyens ou d'associations sur les questions d'intérêt communautaire.

Nous vivons de fait à différentes échelles de territoires : quartier, commune, agglomération, région urbaine, etc… L'accroissement de la mobilité des personnes en est une manifestation forte. Des pouvoirs de décisions publiques existent à ces différentes échelles, plus ou moins clairement identifiés, plus ou moins légitimes au regard de leur mode de désignation. D'où un paysage complexe, difficile à comprendre pour le citoyen. Nous devons cependant garder l'objectif d'une démocratie vivante, au sein d'ensembles territoriaux qui s'élargissent, et inventer les moyens d'y parvenir.

Jean-Philippe Motte

Compétences d'une communauté urbaine

■ **Economie-social-culture**
Création, aménagement, de zones d'activité industrielle, commerciale, artisanale, touristique
Actions de développement économique
Construction, aménagement, gestion et animation d'équipements, culturels, sportifs

■ **Aménagement de l'espace**
SCOT, SdS, PLU et documents d'urbanisme en tenant lieu
Création, réalisation de ZAC et constitution de réserves foncières
Organisation des transports urbains ; création ou aménagement et entretien de voirie
Prise en considération d'un programme d'aménagement d'ensemble

■ **Gestion des services d'intérêts collectif :**
Assainissement et eau
Création et extension des cimetières , crématoriums
Abattoirs marché et marché d'intérêt national
Service d'incendie et de secours

■ **En matière d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire :**
PLH
Politique du logement :
- aides financières au logement social
- actions en faveur du logement des personnes défavorisés
OPAH, actions de réhabilitation et rénovation de l'habitat insalubre

■ **Politique de la ville**
Dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale
Dispositifs locaux de prévention de la délinquance

■ **Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie :**
Elimination et valorisation des déchets des ménages
Lutte contre la pollution de l'air
Lutte contre les nuisances sonores
Soutien aux actions de maitrise de la demande d'énergie

(1) Communauté Urbaine : Etablissement Public de Coopération Intercommunale regroupant plusieurs communes d'un seul tenant et sans enclave qui forment un ensemble de plus de 450 000 habitants.
But : s'associer pour élaborer et conduire ensemble un projet commun de développement urbain et d'aménagement du territoire.
La transformation de la communauté d'agglomération Grenoble-Alpes Métropole en communauté urbaine suppose moins une extension sensible de son champ de compétences qu'un approfondissement de celles-ci.

(2) Pôle Métropolitain : Au-delà du statut de la métropole, qui ne concernera qu'un nombre limité de grandes agglomérations, il est nécessaire de favoriser, à une échelle plus large, une coopération renforcée entre territoires urbains, sur la base du volontariat.. Conçu comme un instrument souple, le pôle métropolitain est un établissement public qui a pour but de favoriser la coopération entre intercommunalités proches en matière de développement économique, écologique, éducatif, de promotion de l'innovation, d'aménagement de l'espace et de développement des infrastructures et des services de transport..

(3) EPFL : Etablissement Public Foncier Local organisme qui réalise des acquisitions foncières et immobilières Son action permet de constituer des réserves foncières, de terrains ou de bâtiments, appelées à devenir des opérations immobilières (logements) ou économiques (activités) sans risquer la spéculation. Son rôle est donc capital pour l'agglomération.

(4) GO Citoyenneté a eu l'occasion de s'exprimer sur ces questions notamment lors de numéros de la lettre des élus (des années 2006 et 2007) et lors de plusieurs samedi matin depuis les municipales de 2008 où nous avions proposé un " projet pour le Grand Grenoble ".

Des voix pour un père spirituel

Le Père Fréchet, homme d'exception, animé par une volonté de justice sociale, marqua son engagement humaniste auprès des sans abris et des personnes en situation de grande pauvreté. Il apparaissait, aux yeux de certains, comme l'Abbé Pierre de Grenoble. Il présidait l'association Saint Paul Sans frontières à Grenoble. Agé de 75 ans, il s'est éteint le jeudi 17 mars, une messe du souvenir pour le diocèse a eu lieu le mercredi 23 mars en l'église de Saint Paul de Grenoble.

Je n'avais jamais vu autant de monde à l'intérieur et à l'extérieur d'une paroisse. J'ai eu la chance de rencontrer le père Fréchet au début de ma carrière professionnelle, lui qui essayait sans cesse de trouver des solutions d'insertion aux jeunes en difficulté. Il m'expliquait qu'il avait toujours du mal à se faire entendre par les pouvoirs publics mais sa force et sa persévérance lui permettaient d'agir. Touchée par cette émouvante soirée, j'ai pu rencontrer de nombreuses personnes qui ont été accompagnées par le père Fréchet. Ce témoignage est l'occasion de donner la parole à un cabossé de la vie.

Cet homme qui a souhaité garder l'anonymat a été très affecté par le départ du père Fréchet et n'a pas pu se rendre à la cérémonie. Il le décrit comme un Homme grand qu'il contemplait. Il portait des longs cheveux et des baskets, ce qui le surprenait pour un homme d'église. Selon lui, il donnait sans compter, attaché aux valeurs de justice et de paix ; il avait compris la place de la justice dans la religion chrétienne.

Sa première rencontre avec le père Fréchet a eu lieu en 2000 à l'Eglise Saint Paul de Grenoble. Un moment qui marqua sa vie car il rentrait d'Algérie en catastrophe. Cet homme, sans abris, a été accueilli par le père Fréchet qui lui avait tendu la main. Emu par son accueil, il lui raconta son histoire. Ainsi, le père Fréchet le surnommait « le journaliste », attitude propice dans l'estime de soi.

Cet homme a été hébergé dans une de ses caravanes autour de l'église Saint Paul. Il m'a exprimé avec enthousiasme : « c'était le plus beau jour de mon parcours en France durant 15 mois ».

Il m'expliquait que l'association Saint Paul possédait 37 appartements. Ainsi, il a eu de la chance d'en avoir un. Il a obtenu ses papiers et il s'est engagé dans une association de solidarité pour transmettre ce que le Père Fréchet lui avait apporté dans sa mission et son élan de solidarité.

Propos recueillis par Hakima NECIB

L'habitat social à l'honneur

A l'initiative de notre collègue Monique Vuaillat adjointe au Maire chargée du logement, nous allons fêter, à la fin du mois de mai, les 90 ans de l'habitat public à Grenoble. C'est en effet au début des années 20, sous l'impulsion du Maire Paul Mistral, que fut engagée la construction des premières " habitations à bon marché " ancêtres des habitations à loyers modéré et du logement locatif social d'aujourd'hui. Les premières cités édifiées furent celle de la Capuche et de l'Abbaye.

Cette fête des 26, 27 et 28 mai intitulée " chez toi, chez nous " associera différents événements et de spectacles : mise en couleurs des quartiers, fête des voisins, balades urbaines, rassemblement à l'Esplanade le Ray (Caserne de Bonne) puis au parc Paul Mistral pour un spectacle le samedi soir 28 mai. L'ouverture se fera par une conférence débat le jeudi 26 à 18h à l'Institut de géographie alpine, autour de l'histoire du logement social et sa contribution à la construction d'une ville durable aujourd'hui, en France et en Europe.

Heureuse initiative que cette fête, belle manière de valoriser les enjeux, les qualités et les perspectives d'un habitat pour tous et d'une " cité harmonieuse ".

Jean-Philippe Motte

Conseils Municipaux : 23 mai, 20 juin, 11 juillet

Retrouver les comptes rendus des samedis de GO, les interventions en conseil municipal…
http://www.go-citoyennete.org/

LA LETTRE DES ELUS

Responsable de publication : Paul BRON
Comité de rédaction : LES ELUS DE GO

CONTACT

Attaché de groupe : Stéphane Chambard

Hôtel de Ville 11 BD Jean Pain 38021 Grenoble
Tél. : 04 76 76 35 72
Email : grp-politique.go@ville-grenoble.fr

Site web :
http://www.go-citoyennete.org

Paul Bron
Président du Groupe des élus de ***GO Citoyenneté***
Adjoint à l'Education

Jean-Philippe Motte
Conseiller Municipal
Délégué à la Politique de la ville
Vice-Président à la Métro chargé de l'Habitat et Gens du voyage

Florence Hanff
Adjointe aux Politiques intergénérationnelles – Personnes âgées

Hakima Necib
Conseillère municipale déléguée aux pratiques culturelles

Aline Blanc-Tailleur
Conseillère municipale déléguée à l'évaluation des politiques budgétaires
Déléguée communautaire.

Mise en page et Impression Sevice Reprographie - ville de Grenoble - Papier recyclé